



Assemblée générale

Distr.  
GENERALE

A/44/250/Add.2  
2 octobre 1989  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-quatrième session  
Point 8 de l'ordre du jour

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA QUARANTE-QUATRIEME SESSION  
ORDINAIRE ET REPARTITION DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE  
DU JOUR

Troisième rapport du Bureau

1. A sa 3e séance, le 2 octobre 1989, le Bureau a examiné une demande présentée par Antigua-et-Barbuda concernant l'inscription à l'ordre du jour d'une question additionnelle intitulée "Aide d'urgence à Antigua-et-Barbuda, à la Dominique et à Saint-Kitts-et-Nevis" (A/44/243). Après une déclaration du représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le Bureau a décidé de modifier l'intitulé de la question de façon à inclure également l'aide d'urgence aux îles Vierges britanniques et à Montserrat. La question additionnelle s'intitule donc :

"Aide d'urgence à Antigua-et-Barbuda, à la Dominique, aux îles Vierges britanniques, à Montserrrat et à Saint-Kitts-et-Nevis".

2. A cet égard, le Bureau a décidé de recommander à l'Assemblée générale :
- a) D'inscrire la question à l'ordre du jour;
  - b) De l'examiner directement en séance plénière à titre prioritaire.

-----